

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0026756

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	1540	Société :	191264
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(s)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		CHERRAT EL HOUSSAINÉ	
Date de naissance :		01/01/1939	
Adresse :		A Rue AZEMA V ASIS	Casablanca
Tél. :		06616645361	Total des frais engagés : 1846 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

MEDECINE GENERALE
Expert Assermenté - ECHOGRAPHIE
96, Rue Walili Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca
Tél : C. 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

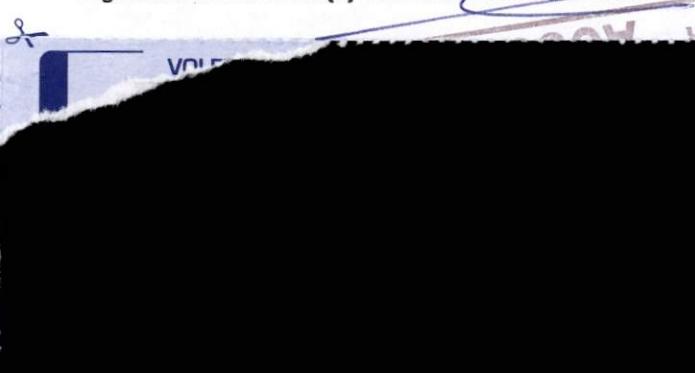
Cachet du médecin :			
Date de consultation :	05 JAN 2024		
Nom et prénom du malade :	CHERRAT EL HOUSSAINÉ		
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	H.B.P		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 JAN 2024		1	150.00	<p>Docteur Haj GULNUUN Mohamed MEDECINE GENERALE Expert Assermenté - ECHOGRAPHIE 96, Rue Walli Hay Ladyoune Jard Soltan - Casablanca Tél: 05 28 99 71 00 CM NR R1 15.56.15</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MAFICIE CASABLANCA 01, Bd Abderrahim Bouabdil Casablanca - Maroc Tél: 05 24 22 08 18	5/1/2024	696.00

ANALYSES, RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Hommédicales biomédicales Casablanca 0410 Maroc Tél: 06 68 83 08	05 Jan 2024	B 300 + PV	450.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

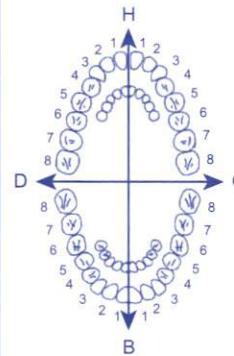
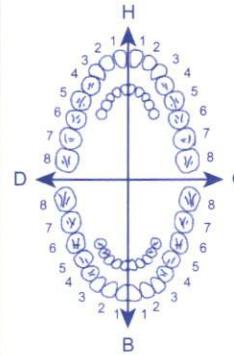
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000	G 00000000		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Haj GUENNOU Mohamed

MEDECINE GENERALE

EXPERT ASSEMENTE

ECHOGRAPHIE

الدكتور الحاج گنون محمد

الطب العام

خبير محلل

الشخص بالصدى

Casablanca, le : 05 JAN. 2024 الدار البيضاء في :

TA CHERRAT EL HOUSSAIN

Faire

P.S.A.

Docteur Haj GUENNOU Mohamed

MEDECINE GENERALE

Expert Asserment - ECHOGRAPHIE

96, Rue Walili - Hay Laâyoune - Derb Soltan - Casablanca

Maroc

96, Rue Walili - Hay Laâyoune - Derb Soltan - Casablanca

Maroc

96, Rue Walili - Hay Laâyoune - Derb Soltan - Casablanca

Maroc

Laboratoire d'analyses biologiques
1 Boulevard Abderrahim Benjelloun
Tunisie 1000
Rue Bli Hakim Oasis Casablanca
Fixe : 05.22.25.48.98 GSM : 06.05.88.83.08
IP : 45.40.02.24 Patente 34.30.21.89
Tél. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19

96، زنقة وليلي - حي العيون - درب السلطان - الدار البيضاء

96, Rue Walili - Hay Laâyoune Derb Soltan - Casablanca

Tél. : C. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

الدكتور الحاج گنون محمد

MEDECINE GENERALE

PHARMACIE JERRADA

EXPERT ASSEMENTE

61, Bd Abderrahim Bouaid

ECHOGRAPHIE

Oasis - CASABLANCA

Tél.: 23.54.49 / 99.05.18

الطب العام

خبير ملحق

الفحص بالصدى

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

05 JAN. 2024

H. C. JERRAD EL HOUSSAIN

SV

Xetral 10

1yp 1/3

x trois mois

03 mois

3 x 232.00

696.00



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain Sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain Sebaï Casablanca

XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 232,00 DH

6 118001 081301

Docteur Haj GUENNOUN Mohamed

MEDECINE GENERALE

Expert Assermenté - ECOGRAPHIE

96, Rue Walili Hay Laâyoun Derb Soltan - Casablanca

Tél : C. 05.22.28.99.79 / GSM : 06.61.15.56.19

PHARMACIE JERRADA

61, Bd Abderrahim Bouaid

Oasis - CASABLANCA

Tél : 23.54.49 / 99.05.18

96، زنقة وليلي - حي العيون - درب السلطان - الدار البيضاء

96, Rue Walili - Hay Laâyoun Derb Soltan - Casablanca

Tél. : C. : 05.22.28.99.79 / D. : 05.22.61.85.40 - GSM : 06.61.15.56.19



LABOASIS LabOasis LABORATOIRE D'ANALYSES BIOMEDICALES
Pr Farid Hakkou

Laboratoire L'Oasis d'analyses biomédicales. Inscription Ordre des médecins Casab : 22074
4, Bd Abderrahim Bouabib. Quartier L'Oasis. 20035 Casablanca Téléphone. 0666888308

Casablanca le 8 janvier 2024

Monsieur CHERRAT EL HOUSSEIN

FACTURE N°	9262
Analyses :	
PSA totale -----	B 300 Total : B 300
Prélèvements :	
Sang-----	Pc 1,5
TOTAL DOSSIER	
450,00 DH	

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Cent Cinquante Dirhams

Prélèvement à domicile
 sur rendez Vous :
 05 22 25 48 98
 GSM : 06 66 88 83 08

Pr Farid Hakkou
 Médecin biologiste

Dossier ouvert le : 08/01/24
 Prélèvement effectué à 11:27
 Edition du : 08/01/24 à : 12:21



Monsieur CHERRAT EL HOUSSEIN
 DDN : 1939

Docteur MED GUENNOUN
 Réf. : 24A50
 INPE : 093064236

Page : 1/1

MARQUEURS

Normales

ANTIGENE SPECIFIQUE DE LA PROSTATE

P.S.A. Total : **0,84** ng/ml
(Cobas E411(ROCHE))

Le toucher rectal, le massage prostatique, une cytoscopie, une échographie transrectale, une biopsie, augmentent transitoirement le taux de PSA.

Age	< 40	: 0 - 1,72
	40 - 49	: 0,27 - 2,19
	50 - 59	: 0,27 - 3,42
	60 - 69	: 0,22 - 6,16
	> 69	: 0,21 - 6,77

LabOasis
 Laboratoire d'analyses bior
 4 Boulevard Abderrahim Bouabid
 Rue Bir Hakim - Oasis Casablanca 20410
 Fixe : 05 22 25 48 98 GSM : 06 66 88 83 08
 IF : 45900224 Patente 343071 ICE
 ICE : 002827627000055 INPE 093064236